



Conseil économique et social

Distr. générale
17 avril 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par voie navigable

Groupe de travail de l'unification des prescriptions
techniques et de sécurité en navigation intérieure

Quarante-troisième session

Genève, 26-28 juin 2013

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Navigation de plaisance

Réseau européen de navigation de plaisance (AGNP) (résolution n° 52 révisée)

Proposition d'amendement à l'annexe II de la résolution n° 52 révisée

Communication d'Euromapping

I. Mandat

1. À sa quarante-deuxième session, le Groupe de travail de l'unification des prescriptions techniques et de sécurité en navigation intérieure (SC.3/WP.3) a pris note de la version révisée de la résolution n° 52 (ECE/TRANS/SC.3/WP.3/84, par. 56). Le Groupe de travail voudra peut-être examiner la proposition soumise par Euromapping, qui vise à assortir l'annexe II de la résolution n° 52 révisée d'une liste des liaisons manquantes recensées sur la carte. La proposition d'annexe amendée est reproduite ci-après.

2. Le Groupe de travail voudra peut-être décider d'inclure la liste des principales liaisons manquantes contenue dans la résolution n° 49 révisée et, dans ce cas, mettre à jour la carte à l'aide de la liste actualisée des liaisons manquantes.

B. Liste des liaisons manquantes

Dans son annexe I, l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN) établit le réseau de voies navigables E, y compris quelques tronçons qui, n'existant pas actuellement, sont considérés comme des liaisons manquantes. Afin d'accélérer le développement de la navigation de plaisance sur les voies de navigation intérieure européennes, les liaisons manquantes ci-après sont indiquées sur la carte du Réseau européen de navigation de plaisance (AGNP).

Belgique

1. Liaison Meuse-Rhin¹.
2. Maldegem-Zeebrugge (E 07).

Croatie

Canal Danube-Save (E 80-10), de Vukovar à Samac.

France

1. Liaison Seine-Moselle (E 80)².
2. Liaison Seine-Nord Europe (E 05)³.
3. Liaison Saône-Moselle (E 10-02)/liaison Saône-Rhin (E 10)⁴.

Italie

1. Canal Milan-Pô (E 91) de Milan à Pizzighettone.
2. Canal Padoue-Venise (E 91-03) de l'écluse de Romea à Padoue.

Pologne

Liaison Danube-Oder-Elbe (E 30).

République tchèque

Liaison Danube-Oder-Elbe (E 20 et E 30).

¹ Bien que cette liaison ne soit pas mentionnée dans l'Accord AGN, le Gouvernement belge a proposé de l'inclure dans l'Inventaire des principaux goulets d'étranglement et liaisons manquantes sur le réseau des voies navigables E (résolution n° 49 révisée).

² Le secrétariat a été informé par le Gouvernement français que le projet de liaison Seine-Moselle a été abandonné.

³ Voies navigables de France entreprend actuellement des travaux préparatoires sur le projet de liaison Seine-Escaut, qui comprendra un canal Seine-Nord Europe, long de 106 km (E 05, classe Vb). Ce canal permettra de raccorder le bassin du Rhin à la partie occidentale des itinéraires E 80 et E 80-04, qui est actuellement isolée. Une procédure de dialogue compétitif est en cours pour ce projet de canal. La mise en service est prévue pour 2017.

⁴ Un débat public sur la possibilité d'une liaison Saône-Moselle/Saône-Rhin est prévu pour 2013 par la loi Grenelle du 3 août 2009.

Roumanie

1. Canal Danube-Bucarest (E 80-05).
2. Olt (E 80-03) jusqu'à Slatina.

Slovaquie

1. Liaison Danube-Oder-Elbe (E 20 et E 30).
 2. Liaison Váh-Oder (E 81).
-